

ALLERGIES

- Intolérance :** Impossibilité de supporter certaines médications ou certains aliments.
- À risque :** Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé.
- Allergie :** Réaction anormale, excessive de l'organisme à un agent (allergène) auquel il est particulièrement sensible.

Directives à suivre concernant les allergies alimentaires:

- Formulaire à remplir, élaborant en détail les allergies connues ainsi que le traitement à suivre en cas d'incident.
- Fournir un document détaillé (copie du rapport médical) d'un médecin ou d'un allergologue.
- Faire une mise à jour annuelle du document par le professionnel.
- La direction communique à l'équipe et autres parents du CPE toute l'information pertinente au sujet des allergies de l'enfant, ainsi que les règles à suivre.
- Affichage de la photo de l'enfant ainsi que de la liste des aliments allergènes dans la cuisine, les salles de jeux, à proximité de l'endroit où les repas et collations sont servis.
- Les mesures nécessaires seront prises afin de vérifier les ingrédients dans les aliments achetés et lors de la préparation et cuisson des repas en tenant compte des cas d'allergies.
- Le personnel qui constate qu'un enfant fait une réaction allergique doit avant tout administrer l'Épipen, appeler le 911, informer la direction ainsi que les parents. Le personnel éducateur doit remplir le rapport d'incident afin de décrire en détails ce qui est arrivé au sujet de l'allergie (ex. ce que l'enfant a mangé et dans quelles circonstances, symptômes, mesures prises pour remédier à la réaction allergique, etc.)